Envoyé en préfecture le 15/10/2020
Reçu en préfecture le 15/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_149-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_149

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 01 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le un octobre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Prévention et Valorisation des déchets

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	65

Objet de la délibération:
Collecte sélective - Signature de l'avenant à la convention de partenariat flux petits aluminiums et souples du standard aluminium issu de collecte séparée

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Valérie MARCY, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Stella ACCIARI, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Nicolas DATCHY, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Philippe ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Liliane BOYER pouvoir à Romain VACQUIER, Bernard CHILINI pouvoir à Marie-José MAUREL, Lisa CHAUVIN pouvoir à Sophie DUFOUR, René DIES pouvoir à Jean-Bernard MIGLIOLI, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Gil OLIVIER, Olivier POMMERET pouvoir à Nathalie GONZALES, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY, Marie-Laure TORTOSA pouvoir à Cédric DUBOIS

ABSENT(S) :
Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Madame Sophie DUFOUR

Envoyé en préfecture le 15/10/2020
Reçu en préfecture le 15/10/2020
Affiché le 15/10/2020
ID : 083-248300493-20201001-C_2020_149-DE

Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) est compétente en matière de collecte, tri et traitements des déchets ménagers et assimilés. A ce titre, elle organise la collecte sélective et permet la valorisation des matériaux issus du tri des emballages avec le soutien financier d'éco-organismes agréés par les pouvoirs publics tel Citéo/Adelphe. Ainsi, le 9 février 2015, DPVa avait signé une convention de partenariat avec le Fonds de dotation créée par Nespresso afin de bénéficier de soutien pour le tri des petits aluminiums lancé à titre expérimental, en complément du soutien apporté par Citéo/Adelphe pour les emballages.

Par délibération du Conseil d'agglomération du 20 juin 2019 (C_2019_106), une nouvelle convention de partenariat avait été signée avec le fonds de dotation afin de poursuivre cette opération et couvrir la période 2019-2022. Grâce à ce dispositif, chaque année DPVa valorise entre 3 et 5 tonnes de petits aluminiums, et perçoit des soutiens à hauteur de 300 €/T.

Suite à l'appel mondial lancé par Nespresso aux producteurs de café portionné, une nouvelle structure appelée l'Alliance pour le recyclage des capsules en aluminium a vu le jour, l'objectif étant de recycler toutes les capsules de café en aluminium. Ce groupement d'intérêt économique, effectif depuis le 1er janvier 2020 se substitue au fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums.

Afin de continuer à valoriser ces petits aluminiums, et à percevoir les soutiens à la tonne triée, il convient de passer un avenant à la convention de partenariat initialement signée avec le fond de dotation des petits aluminiums. Il est donc proposé de contractualiser avec ce nouveau partenaire, l'avenant à la convention étant annexé à la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à :

- signer l'avenant n°4 à la présente convention de partenariat avec l'Alliance pour le recyclage des capsules en aluminium et tous les documents y afférents,
- assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 15/10/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.